



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mères au foyer

Question écrite n° 64430

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le statut de la mère au foyer. En effet, nombreuses sont les mères qui choisissent de rester au foyer pour élever leurs enfants, mais nombreuses sont celles qui en sont empêchées pour des raisons financières. Le choix d'être mère, sans activité professionnelle, ne doit pas être pénalisant. Le rôle de la mère est essentielle. Or elle n'a, à ce jour, aucune reconnaissance sociale ; la femme au foyer n'est assurée sociale qu'à travers le régime de protection sociale de son époux, et elle ne peut bénéficier d'une retraite qu'à travers une pension de reversion. C'est pourquoi il lui demande si, enfin, un véritable statut de la mère au foyer peut être étudié et mis en place.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64430

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4476